



Communiqué de presse

Paris, le 7 janvier 2014

LCL propose deux nouveaux Fonds Commun de Placement : **LCL Triple Horizon (Janvier 2014) et LCL Triple Horizon AV (Janvier 2014)**

LCL lance deux nouveaux Fonds Commun de Placement (FCP) à destination des particuliers : **LCL Triple Horizon (Janvier 2014)**, éligible au compte-titres et au PEA, et **LCL Triple Horizon AV (Janvier 2014)**, éligible à l'assurance-vie¹.

Ces fonds à formule (à capital non garanti) permettent de connaître dès la souscription les gains potentiels. **LCL Triple Horizon (Janvier 2014) et LCL Triple Horizon AV (Janvier 2014)** ont une échéance maximale de 6 ans et offrent deux opportunités de remboursement anticipé automatique à 2 ans et 4 ans, en fonction de l'indice. Si l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50^{®2} (dividendes non réinvestis) est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, les fonds offrent un gain fixe de 12%³ à 2 ans ou 24%³ à 4 ans ou 36%³ à 6 ans. Le capital est protégé jusqu'à une baisse de l'indice de 50% à l'échéance. Au-delà d'une baisse de l'indice de plus de 50% à l'échéance, le capital n'est plus garanti et le porteur supporte une perte en capital équivalente à l'intégralité de la baisse de l'Euro Stoxx 50[®].

Concrètement, le déroulement de l'investissement se fait de la façon suivante :

A 2 ans

A l'issue de la 2^{ème} année, le **25 février 2016** :

- Si l'indice est **en baisse** par rapport à son niveau initial, **la formule se poursuivra** pour deux années supplémentaires.
- Si l'indice est **stable ou en hausse** par rapport à son niveau initial :
 - le client perçoit un gain fixe prédéterminé de **12%**³ (Taux de rendement ou TRAB de 5,83%³),
 - et la formule s'arrête alors automatiquement.

A 4 ans

A l'issue de la 4^{ème} année, le **23 février 2018** :

- Si l'indice est **en baisse** par rapport à son niveau initial, **la formule se poursuivra** pour deux années supplémentaires.
- Si l'indice est **stable ou en hausse** par rapport à son niveau initial :
 - le client perçoit un gain fixe prédéterminé de **24%**³ (TRAB de 5,53%³),
 - et la formule s'arrête alors automatiquement.

A 6 ans

A l'échéance de la formule, le **25 février 2020** (la formule s'arrête automatiquement dans tous les cas) :

- Si l'indice est **en baisse de plus de 50%** par rapport à son niveau initial, le client supportera alors une perte en capital à hauteur de la baisse intégrale de l'indice.
- En revanche, si l'indice a **baissé de moins de 50%** par rapport à son niveau initial, le client retrouve son capital³.
- Si l'indice est **stable ou en hausse** par rapport à son niveau initial :
 - le client perçoit un gain fixe prédéterminé de **36%**³ (TRAB de 5,26%³).

¹ Les contrats éligibles sont les suivants : Lionvie Rouge Corinthe, Lionvie Rouge Corinthe série 2, Rouge Corinthe Série 3, Lionvie Multicapital, Lion Vert Equateur et Lion Vert Equateur série 2, LCL Worldwide Life Insurance, Actilion Vie 1et 2, Lionvie Opportunité Déc 97/ Avril 98/ Nov 98/ Mars 99/Oct 99/Avril 00/ Août 00/Déc 00/Avril 01/Juillet 01, Lionvie Opportunités permanent, Lionvie Croissance Double.

² L'indice Euro Stoxx 50[®] est un indice regroupant les 50 sociétés les plus importantes en capitalisation boursière ; il est calculé dividendes non réinvestis..

³ Hors frais d'entrée (CTO/PEA) ou frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation au titre de la garantie plancher en cas de décès) et fiscalité liés au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative initiale (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance. Dès que la condition de réalisation est remplie, les autres cas ne peuvent plus s'appliquer.

La souscription à **LCL Triple Horizon (Janvier 2014)** et à **LCL Triple Horizon AV (Janvier 2014)** est ouverte jusqu'au 14 février 2014 (18h) mais peut être close avant, dès lors que le montant maximum de collecte défini dans la documentation réglementaire est atteint

Contacts Presse :

Amundi - Sonia Kobiela - Tél. 01 76 33 79 56 / Fax : 01 76 33 20 07 - e-mail : sonia.kobiela@amundi.com
LCL - Olivier Tassain - Tél. 01 42 95 54 77 / Fax : 01 42 95 50 49 - e-mail : olivier.tassain@lcl.fr

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LCL Triple Horizon (Janvier 2014) et LCL Triple Horizon AV (Janvier 2014)

Code Isin	LCL Triple Horizon (Janvier 2014) : FR0011617703	LCL Triple Horizon AV (Janvier 2014) : FR0011617711
Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français	
Classification AMF	Fonds à formule	
Société de gestion	Amundi	
Commercialisateurs	Agences LCL	
Pays de commercialisation	France	
Valeur liquidative de la part à l'origine	100 euros	
Eligibilité	Compte-titres et PEA	Contrats d'assurance vie : Lionvie Rouge Corinthe, Lionvie Rouge Corinthe Série 2, Rouge Corinthe Série 3, Lionvie Vert Equateur, Lionvie Vert Equateur Série 2, Lionvie Multicapital LCL Worldwide Life Insurance, Actilion Vie 1 et 2, Lionvie Opportunité Déc 97/ Avril 98/ Nov 98/ Mars 99/Oct 99/Avril 00/ Août 00/Déc 00/Avril 01/Juillet 01 , Lionvie Opportunités permanent, Lionvie Croissance Double
Minimum de la première souscription	1 part	Montant minimum de versement ou d'arbitrage applicable à chaque contrat d'assurance vie
Durée de placement minimum recommandée	6 ans, ou en cas de stabilité ou de hausse des marchés : 2 ans ou 4 ans	
Indice de référence	Euro Stoxx 50 [®] (dividendes non réinvestis)	
Devise	Euro	
Valeurs de référence	Valeur Initiale de l'Euro Stoxx 50 [®] : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Euro Stoxx 50 [®] des 27, 28 février et 3 mars 2014. Valeurs à 2 ans, 4 ans et 6 ans de l'Euro Stoxx 50 [®] : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Euro Stoxx 50 [®] : Pour la performance à 2 ans : des 4, 5 et 8 février 2016, Pour la performance à 4 ans : des 2, 5 et 6 février 2018, Pour la performance à 6 ans : des 4, 5 et 6 février 2020.	
Périodicité de la Valeur Liquidative	Quotidienne	
Frais courants	3% TTC maximum l'an. Le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.	
Frais d'entrée	2,5% maximum pour les souscriptions centralisées jusqu'au 14/02/2014 avant 18h	Les frais sur versements ou d'arbitrages sont ceux applicables aux contrats d'assurance vie dans lesquels l'opération est réalisée
Frais de sortie	0% à l'échéance 1% au cours des fenêtres de sorties trimestrielles 3% aux autres dates.	0% à l'échéance 1% au cours des fenêtres de sorties trimestrielles 2% aux autres dates
Frais de tenue de compte	20,40€ l'an et par compte	

La documentation juridique de LCL Triple Horizon (Janvier 2014) et de LCL Triple Horizon AV (Janvier 2014) est disponible sur simple demande.

A propos de LCL:

Depuis son rapprochement avec le Groupe Crédit Agricole SA en 2003, le périmètre d'activités de LCL, réseau national de banque de détail, est axé sur le marché des particuliers, des professionnels et des entreprises.

LCL, c'est aujourd'hui 20.900 salariés à fin 2012 et 2.077 implantations commerciales au service de 6.000.000 de clients particuliers, 325.000 clients professionnels et 27.300 clients entreprises.

Crédit Lyonnais -S.A. au capital de 1 847 860 375 €- SIREN 954 509741 R.C.S. Lyon Siège social : 18, rue de la République - 69002 Lyon.

Ce Fonds Commun de Placement est géré par AMUNDI, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 040000036. SA au capital de 596 262615 €. Siège Social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris France – SIREN 437 574 452 RCS Paris.

Le présent document est destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations concernant LCL Triple Horizon (Janvier 2014) et LCL Triple Horizon AV (Janvier 2014) sont fournies dans le seul but de permettre aux journalistes et professionnels de la presse et des médias d'avoir une vue d'ensemble de LCL Triple Horizon (Janvier 2014) et de LCL Triple Horizon AV (Janvier 2014) et ce quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de l'indépendance éditoriale et pour lequel Amundi décline toute responsabilité. Il appartient à toute personne intéressée par ces OPCVM, préalablement à toute souscription, de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPCVM.